



COMMISSION JURIDIQUE

Réunion du Jeudi 17 Juin 2021

Présidente : Nathalie DEPAUW

Présents : Laurent LEFEBVRE, Éric POQUERUSSE

Rappel : Les décisions de la Commission Juridique concernant les matches de championnat sont susceptibles d'appel dans un délai de 7 jours et concernant les matches de coupe dans les 48 heures.

AS MAREUIL/OURCQ – FC LAGNY PLESSIS – Coupe Oise Vétérans niveau 1 du 18/10/2020.

AS MAREUIL/OURCQ 2 – FC LAGNY PLESSIS – Brassage Challenge Patoux groupe K du 18/10/2020.

Evocation du FC LAGNY PLESSIS concernant une éventuelle fraude d'identité.

Après examen des pièces au dossier, la Commission avait décidé de convoquer les licenciés des deux clubs qui sont tous notés absents excusés.

Après avoir entendu les explications de M. MARIE Loïc arbitre officiel de la rencontre Coupe Vétérans, la Commission s'est entretenue par téléphone avec M. COURTONNE Fabrice arbitre officiel de la rencontre du Challenge Patoux,

Aucune fraude d'identité n'a été constatée pas ces deux officiels,

Par conséquent, la Commission décide de ne pas donner suite à cette évocation.

Remboursement des frais de déplacement de l'arbitre officiel à cette convocation soit 31 € mis à la charge du FC LAGNY PLESSIS par opération sur le compte club.

La Présidente, Nathalie DEPAUW